

Découvrez la valeur du partenariat avec nos conseillers et spécialistes de la Banque Scotia

SERVICES BANCAIRES ET DE GESTION DE PATRIMOINE POUR L'UNION DES NOTAIRES DU QUÉBEC AU CANADA

La Banque Scotia est fière de s'associer avec l'Union des notaires du Québec pour offrir des services bancaires et de gestion de patrimoine aux membres de cette association. Notre programme de services bancaires et de gestion de patrimoine, qui figure parmi les meilleurs du secteur, offre des services et des solutions financières de premier ordre pour répondre à vos besoins bancaires personnels et professionnels.

Services financiers

Le programme de services bancaires pour professionnels de la Banque Scotia donne accès à une équipe dévouée de conseillers et de spécialistes des petites entreprises dans les succursales et collectivités de votre quartier. Notre équipe se concentre sur la prestation de conseils financiers et de solutions financières complets assortis de plans bancaires personnalisés conçus pour répondre aux besoins professionnels et personnels uniques des notaires.

Programme de services bancaires pour professionnels de la Banque Scotia pour les membres de l'Union des notaires

Options de solutions bancaires professionnelles

Les membres de l'Union des notaires ont accès à une série de solutions bancaires pour entreprises et de solutions bancaires personnelles de qualité qui répondent à leurs besoins bancaires quotidiens, y compris des programmes de récompenses pour les cartes de débit.

Programme Professions libérales Scotia^{MD} et Programme Professions libérales Scotia^{MD} Essentiel

< Les membres de l'Union des notaires sont dispensés des frais mensuels associés au Programme Professions libérales Scotia et au Programme Professions libérales Scotia Essentiel pendant les cinq premiers mois pour tous les nouveaux comptes, après quoi les frais mensuels s'appliquent.¹

Programme Professions libérales Scotia

La Banque Scotia offre aux particuliers et aux entreprises des services bancaires figurant parmi les meilleurs du secteur dans le cadre du Programme Professions libérales Scotia. Pour aussi peu que 25 \$ par mois, vous bénéficierez des avantages suivants :

< Un conseiller spécialisé qui vous aidera à gérer vos emprunts et à élaborer un plan à long terme pour constituer votre patrimoine

< Des taux correspondant au taux de base² + ,50 % sur une ligne de crédit renouvelable

< Les comptes peuvent être créés à votre nom ou au nom de votre ordre professionnel, y compris votre compte en fiducie

< L'accès aux services bancaires en ligne

< Des taux préférentiels sur les prêts à terme

< Des CPG et des hypothèques résidentielles offerts aux taux préférentiels de la Banque Scotia

< L'annulation des frais annuels³ sur les cartes de crédit personnelles suivantes : Carte American Express^{MD} Or de la Banque Scotia^{MD}, Carte Visa^{*} Or Scotia Passeport et Carte Visa^{*} Infinite Passeport^{MC} Banque Scotia

< L'annulation des frais annuels la première année sur la carte Visa Infinite Affaires^{*} Passeport^{MC} Banque Scotia, après quoi des frais annuels s'appliqueront⁴

< L'annulation des frais la première année sur un coffret de sûreté, après quoi des frais courants s'appliqueront⁵

Programme Professions libérales Scotia Essentiel

Nous offrons également le Programme Professions libérales Scotia Essentiel moyennant des frais mensuels peu élevés de 10 \$, si vous n'avez pas besoin d'une marge de crédit, mais que vous souhaitez bénéficier des autres avantages du Programme Professions libérales Scotia.

< Un compte avec protection contre les découverts est requis⁶

Solutions bancaires pour votre compte d'exploitation et votre compte en fiducie

Choisissez parmi une gamme de comptes adaptés à vos besoins professionnels et personnels. De plus, gérez vos fonds de manière pratique, à tout moment et en tout lieu, grâce à nos solutions bancaires numériques.

Solutions bancaires pour les entreprises

Les membres de la Chambre des notaires du Québec sont dispensés des frais de compte en fiducie.⁷

Compte Sélect pour entreprise

< Aucuns frais mensuels de programme si vous maintenez un solde minimum chaque jour du mois.⁸

Compte sur mesure pour entreprise

< Gérez vos fonds facilement, grâce à ce compte assorti de frais abordables qui vous offre une grande souplesse.

Compte de base d'entreprise

< Une façon simple de gérer vos fonds en dollars canadiens et américains.

Plan bancaire Professions libérales Scotia Plus

< Une solution idéale pour les professionnels occupés qui font de nombreuses opérations offertes exclusivement dans le cadre du Programme Professions libérales Scotia

Solutions bancaires personnelles

Effectuez vos opérations bancaires dans le confort de votre domicile ou de votre bureau, grâce à nos forfaits tout-en-un qui répondent à tous vos besoins.

Forfait Ultime

Un seul forfait pour dépenser, épargner et plus encore.

< Nombre illimité d'opérations de débit⁹, de Virements *Interac*[†] et de Virements de fonds internationaux, un nouveau service de la Banque Scotia¹⁰

< Bénéficiez d'une majoration du taux d'intérêt de 0,10 % sur votre compte d'épargne Momentum^{PLUS11}

< Annulation des frais annuels (jusqu'à un maximum de 139 \$) sur certaines cartes de crédit¹²

Forfait Essentiel

Nos solutions les plus populaires regroupées dans un forfait unique pour vos activités bancaires courantes.

< Opérations de débit⁹ et de Virement *Interac*[†] illimitées

< Bénéficiez d'une majoration du taux d'intérêt de 0,05 % sur votre compte d'épargne Momentum^{PLUS13}

< Annulation des frais annuels la première année (jusqu'à un maximum de 139 \$) sur certaines cartes de crédit, après quoi des frais annuels s'appliqueront¹⁴

Options d'emprunt

Le **Crédit intégré Scotia^{MD} (CIS)**¹⁵ vous offre la souplesse et le contrôle nécessaires pour utiliser la valeur acquise de votre maison afin de gérer votre patrimoine financier. En utilisant une limite de crédit préétablie, vous pouvez regrouper différents prêts à taux fixe et variable, des lignes de crédit et des produits de cartes de crédit dans un même prêt hypothécaire afin de répondre à vos besoins uniques actuels et à venir. Que ce soit pour effectuer des investissements commerciaux, acheter une nouvelle propriété, consolider vos dettes ou tout simplement vous préparer à l'imprévu, le CIS vous permet d'utiliser la valeur acquise de votre maison quand vous en avez besoin. Combinez des produits d'emprunt pour emprunter jusqu'à 80 % de la valeur de votre maison sans avoir à renouveler votre admissibilité.

Simplifiez le transfert grâce à un service personnalisé

Nous vous offrons un processus simple et sans tracas pour transférer votre hypothèque à la Banque Scotia. Nos équipes et nos conseillers en financement immobilier compétents vous offriront une expérience personnalisée à chaque étape, ainsi qu'une solution hypothécaire sur mesure pour répondre à vos besoins.

Options de placement

Nous offrons une large gamme d'options de placement pour vos besoins uniques, ainsi qu'une feuille de route de placement gratuite par l'intermédiaire de nos conseillers. Nous pouvons vous aider à faire le point sur vos options et à planifier l'avenir

Offre de gestion de patrimoine intégrée

Les membres de l'Union des notaires peuvent bénéficier de Gestion de patrimoine Scotia^{MD} qui innove par son approche de travail en équipe qui aborde, une facette à la fois, toutes les sphères de votre vie : votre famille, votre entreprise et votre avenir. En collaboration avec votre directeur relationnel, nos spécialistes de Gestion de patrimoine Scotia mettent leurs compétences et leur expérience au service de votre fortune et recherchent les meilleurs moyens de l'administrer au fil des changements qui surviennent dans votre vie. Des conseils financiers sur la gestion de votre patrimoine à l'examen minutieux du mode de transfert aux générations à venir, voilà comment l'union de nos façons de penser peut donner naissance à une réflexion enrichissante^{MD}. Notre approche globale commence par une évaluation financière approfondie élaborée par un professionnel certifié en planification financière.

Services que nous offrons :

Conseils en placements

Votre directeur relationnel, en collaboration avec vous, utilisera son expertise en matière de placement pour élaborer un portefeuille personnalisé qui reflète vos objectifs de placement et enrichit votre vision

Planification financière

Un plan financier approfondi élaboré par un professionnel certifié de la planification financière, conçu pour s'adapter aux particularités de votre vie.

Services successoraux et fiduciaires

L'accès à nos experts au sein de Trust Scotia^{MD} qui, depuis des générations, planifient et mettent en œuvre des solutions de protection et de transfert du patrimoine, y compris la planification testamentaire et successorale, la gestion successorale et fiduciaire et les services de garde.

Services philanthropiques

En tant que premier fournisseur de services financiers aux fondations privées au Canada, nous pouvons aider nos clients à créer un héritage significatif en élaborant une stratégie de dons caritatifs.

Services bancaires privés

Dans le cadre de notre partenariat avec l'Union des notaires, vous avez accès à une offre sur mesure, notamment :

< Banquier privé et associé attitrés, y compris l'accès à leur réseau de spécialistes en gestion de patrimoine

< Les clients des services bancaires privés ont accès à une plateforme d'emprunt unique et conviviale appelée Solution globale de crédit-patrimoine^{MC}.

Il permet aux clients de bénéficier rapidement et facilement des occasions de placement en utilisant toute combinaison de biens immobiliers, de portefeuilles de placement ou d'assurance en garantie de prêts

< Accès gratuit à Évasion, notre plateforme mondiale de services de conciergerie et de gestion de voyages

< Annulation des frais de service mensuels du forfait des services bancaires privés sur un maximum de cinq comptes de votre ménage¹⁶

< Taux de change préférentiels et annulation des frais annuels sur la carte Visa Infinite* Passeport^{MC} Banque Scotia¹⁷, notre carte de crédit de prestige sans frais de conversion de devises sur les opérations en devises¹⁸ et comprenant six visites gratuites dans des salons d'aéroport¹⁹

< Obtenez 10 000 points SCÈNE^{MD**} à titre de prime de bienvenue

Le taux préférentiel offre les avantages suivants :

< Les membres de l'Union des notaires et leurs clients admissibles auront droit à une réduction de 15 % des frais par rapport à nos frais courants publiés sur les services d'assistance aux successions^{MD} et de gestion des fiducies entre vifs, ainsi que pour les services d'un intermédiaire pour les exécuteurs et les mandataires

< Une réduction de 10 % des frais par rapport à nos frais annuels courants qui ont été publiés sur le Service de gestion privée de portefeuilles²⁰ pour les comptes de gestion de placements

< Réduction des frais des services bancaires privés à 75,00 \$ par mois

Nous sommes enthousiastes de vous aider pour l'ensemble de vos besoins bancaires. Pour toutes questions ou pour planifier une rencontre, communiquez avec nous au :
union@banquescotia.com

INFORMATION IMPORTANTE ET AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ

Tous les taux et prix, ainsi que les autres caractéristiques et avantages des produits et services, y compris l'offre spéciale, prennent effet le 1er novembre 2020 et peuvent être modifiés à tout moment. Veuillez toujours vous reporter aux documents pertinents au moment de l'inscription.

1. Pour bénéficier de l'offre de cinq mois sans frais mensuels (l'« offre »), vous devez ouvrir un nouveau compte Programme Professions libérales Scotia ou Programme Professions libérales Scotia Essentiel (chacun étant un « compte »). Seuls les membres de l'Union des notaires qui ne sont pas actuellement ou n'étaient pas auparavant titulaires ou cotitulaires d'un compte sont admissibles à cette offre. Pendant les cinq premiers mois, les frais mensuels de votre compte seront annulés et ne figureront pas sur votre compte tant que vous êtes un membre de l'Union des notaires ayant un compte, et à la condition que le compte soit ouvert et en règle au moment de l'annulation des frais. Tous les frais de service applicables au compte continueront d'être appliqués mensuellement. Après les cinq premiers mois, les frais mensuels du programme seront portés à votre compte. La présente offre est incessible et ne peut être combinée à aucune autre offre. Maximum d'une offre par client. Tous les taux, frais, caractéristiques et avantages peuvent être modifiés. L'offre peut être modifiée, annulée ou prolongée à tout moment sans préavis.
2. Le taux de base de la Banque Scotia correspond au taux de prêt de base de la Banque Scotia publié et peut être modifié. Vous pouvez obtenir le taux de base actuel de la Banque Scotia au <https://www.scotiabank.com/ca/fr/particuliers/taux.html>. Pour obtenir de plus amples renseignements sur nos taux préférentiels, veuillez communiquer avec un conseiller ou un spécialiste, ou une des personnes-ressources figurant sur la liste des personnes-ressources de l'Union des notaires.
3. Si vous ouvrez un nouveau compte de carte de crédit American Express Or de la Banque Scotia, Visa Or Scotia Passeport ou Visa Infinite Passeport Banque Scotia (chacun étant un « compte admissible »), vous serez dispensé des frais annuels (« dispense de frais annuels ») chaque année, aussi longtemps que vous êtes un client du Programme Professions libérales Scotia ou du Programme Professions libérales Scotia Essentiel et que le compte admissible demeure ouvert et en règle. Le compte admissible est considéré comme étant en règle s'il n'est pas en défaut (échu) ou n'excède pas la limite, et s'il n'existe aucune violation du contrat relatif au crédit renouvelable ou de toute autre convention s'appliquant au compte admissible. Une seule dispense des frais annuels sera octroyée pour le compte admissible, sans égard au nombre de titulaires du compte. Tous les autres frais applicables au compte admissible continuent de s'appliquer. La dispense de frais annuels est incessible et ne peut être combinée à aucune autre offre.
4. Si vous ouvrez un compte Professions libérales Scotia ou Professions libérales Scotia Essentiel (le « compte ») à la date d'ouverture du compte ou après celle-ci (la « date d'ouverture du compte ») et que votre demande d'ouverture de nouveau compte de carte de crédit Visa Infinite Affaires Passeport (une « carte Affaires ») est acceptée, vous recevrez une dispense des frais annuels liés à votre carte Affaires à l'égard de la première année seulement (la « dispense des frais annuels de la carte Affaires pour la première année »). Une seule dispense des frais annuels de la carte Affaires pour la première année sera octroyée pour chaque compte, sans égard au nombre de comptes de cartes Affaires ouverts. La dispense des frais annuels de la carte Affaires pour la première année sera appliquée aux premiers frais annuels pour une carte principale facturés sur une carte Affaires après la date d'ouverture du compte. Si plus d'un compte de carte Affaires est ouvert après la date d'ouverture du compte, la dispense des frais annuels de la carte Affaires pour la première année sera appliquée uniquement aux premiers frais annuels pour une carte principale facturés sur une carte Affaires après la date d'ouverture du compte. Cette dispense des frais annuels de la carte Affaires pour la première année n'est offerte que pour les nouveaux comptes de carte Affaires ouverts à la date d'ouverture du compte ou après celle-ci. Les titulaires actuels ou précédents d'une carte Affaires ou les titulaires qui passent à une carte Affaires à la date d'ouverture du compte ou après celle-ci ne bénéficieront pas de la dispense des frais annuels pour la première année de la carte Affaires. Tous les autres frais applicables à la carte Affaires continuent de s'appliquer. La dispense des frais annuels de la carte Affaires pour la première année ne sera pas appliquée si le compte ou le compte de carte Affaires n'est pas ouvert ou n'est pas en règle, et elle ne peut être combinée à aucune autre dispense de frais annuels. Les frais annuels, les taux et les autres caractéristiques actuels de la carte Affaires peuvent être modifiés.
5. Selon les disponibilités. Au moment de l'activation, le titulaire principal du compte Programme Professions libérales Scotia qui obtient un coffret de sûreté recevra une dispense de frais de 55,00 \$ (valeur d'un petit coffret de sûreté), qui sera appliquée annuellement tant que le compte est en règle. Limite d'un (1) rabais annuel par compte du Programme Professions libérales Scotia.
6. Jusqu'à un maximum de 5 000 \$. Sous réserve d'approbation.
7. Des frais divers peuvent s'appliquer.
8. Les frais mensuels minimums, les frais de compte mensuels, les frais de paiement, les frais d'opération et les frais de service supplémentaires sont publiés dans Votre guide des frais et des taux d'intérêt ou sur les formulaires des contrats de services individuels, et peuvent être modifiés de temps à autre. Le solde minimal mensuel doit être maintenu dans le compte chaque jour du mois pour recevoir la dispense des frais mensuels. Les opérations qui sont incluses dans les frais de compte mensuels pour chaque option de compte applicable sont réparties dans l'ordre dans lequel elles figurent dans le tableau des frais d'opération, à la page 18 de « Votre guide des frais et des taux d'intérêt ». Les opérations supplémentaires sont facturées sur la base d'un « paiement à l'utilisation », le cas échéant.
9. Des frais supplémentaires s'appliquent aux services partagés de GAB, aux opérations de débit transfrontalières et aux autres services bancaires non inclus dans le forfait de compte chèques.
10. Des taux de change s'appliquent aux opérations en devises. Sous réserve des limites quotidiennes et des modalités supplémentaires énoncées dans l'accord de virements de fonds internationaux de la Banque Scotia, qui se trouve à l'adresse <https://www.scotiabank.com/ca/fr/particuliers/acces-aux-services-bancaires/scotiabank-international-money-transfer-agreement-fr.html>.
11. Les titulaires d'un forfait Ultime bénéficient d'une majoration annuelle de 0,10 % du taux d'intérêt courant sur leur compte d'épargne Momentum^{PLUS} (la « majoration du taux d'intérêt de 0,10 % »). Il faut compter 10 jours ouvrables après l'ouverture d'un compte de forfait Ultime avant que la majoration du taux d'intérêt de 0,10 % soit appliquée à un compte d'épargne Momentum^{PLUS}. La majoration du taux d'intérêt de 0,10 % cessera de s'appliquer à la date de fermeture du compte de forfait Ultime. Le taux d'intérêt courant majoré de 0,10 % est calculé quotidiennement sur le solde de clôture des comptes d'épargne Momentum^{PLUS} et est versé mensuellement. Veuillez vous reporter à la page des taux sur le site [scotiabank.com](https://www.scotiabank.com) pour connaître les taux d'intérêt courants, qui peuvent être modifiés à tout moment sans préavis.
12. Si vous ouvrez un compte de forfait Ultime (le « compte »), à la date d'ouverture du compte ou après celle-ci (la « date d'ouverture du compte »), vous bénéficierez d'une dispense des frais annuels (la « dispense des frais annuels ») chaque année aussi longtemps que vous êtes titulaire d'un compte de carte de crédit de la Banque Scotia admissible (une « carte admissible ») et du compte. Vous recevrez la dispense des frais annuels même si vous avez ouvert un compte de carte admissible avant la date d'ouverture du compte. Les cartes de crédit admissibles sont les suivantes : Carte American Express^{MD} Or de la Banque Scotia^{MD}, Carte Visa Infinite* Passeport^{MC} Banque Scotia, Carte Visa* Momentum Scotia^{MD} et Carte Visa* minima Scotia^{MD}. Les cartes admissibles peuvent être modifiées. Une seule dispense des frais annuels sera octroyée pour chaque compte, sans égard au nombre de titulaires du compte ou de comptes de carte admissible ouverts. La dispense des frais annuels sera appliquée aux premiers frais annuels pour une carte principale facturés sur une carte admissible après la date d'ouverture du compte. Si plus d'un compte de carte admissible est ouvert après la date d'ouverture du compte, la dispense des frais annuels sera appliquée uniquement aux premiers frais annuels pour une carte principale facturés sur une carte admissible après la date d'ouverture du compte. Tous les autres frais applicables à la carte admissible continuent de s'appliquer. La dispense des frais annuels ne sera pas appliquée si votre compte ou votre compte de carte admissible n'est pas ouvert ou n'est pas en règle, et elle ne peut être combinée à aucune autre dispense de frais annuels. Les frais annuels, les taux et les autres caractéristiques actuels de la carte admissible peuvent être modifiés.
13. Les titulaires d'un forfait Essentiel bénéficient d'une majoration annuelle de 0,05 % du taux d'intérêt courant sur leur compte d'épargne Momentum^{PLUS} (la « majoration du taux d'intérêt de 0,05 % »). Il faut compter 10 jours ouvrables après l'ouverture d'un compte de forfait Essentiel avant que la majoration du taux d'intérêt de 0,05 % soit appliquée. La majoration du taux d'intérêt de 0,05 % cessera de s'appliquer à la date de fermeture du compte de forfait Essentiel. Le taux d'intérêt courant majoré de 0,05 % est calculé quotidiennement sur le solde de clôture des comptes d'épargne Momentum^{PLUS} et est versé mensuellement. Veuillez vous reporter à la page des taux sur le site [scotiabank.com](https://www.scotiabank.com) pour connaître les taux d'intérêt courants, qui peuvent être modifiés à tout moment sans préavis.
14. Si vous ouvrez un compte de forfait Essentiel (le « compte »), à la date d'ouverture du compte ou après celle-ci (la « date d'ouverture du compte »), vous bénéficierez d'une dispense des frais annuels pour la première année uniquement (la « dispense des frais annuels pour la première année ») pour un compte de carte de crédit de la Banque Scotia admissible (une « carte admissible ») ouvert à la date d'ouverture du compte ou après celle-ci. Les cartes de crédit admissibles sont les suivantes : Carte American Express^{MD} Or de la Banque Scotia^{MD}, Carte Visa Infinite* Passeport^{MC} Banque Scotia, Carte Visa* Momentum Scotia^{MD} et Carte Visa* minima Scotia^{MD}. Les cartes admissibles peuvent être modifiées. Une seule dispense des frais annuels pour la première année sera octroyée pour chaque compte, sans égard au nombre de titulaires du compte ou de comptes de carte admissible ouverts. La dispense des frais annuels pour la première année sera appliquée aux premiers frais annuels pour une carte principale facturés sur une carte admissible après la date d'ouverture du compte. Si plus d'un compte de carte admissible est ouvert après la date d'ouverture du compte, la dispense des frais annuels pour la première année sera appliquée uniquement aux premiers frais annuels pour une carte principale facturés sur une carte admissible après la date d'ouverture du compte. Cette dispense des frais annuels pour la première année n'est offerte que pour les nouveaux comptes de carte admissible ouverts à la date d'ouverture du compte ou après celle-ci. Les titulaires actuels ou précédents d'une carte admissible ou les titulaires qui passent à une carte admissible à la date d'ouverture du compte ou après celle-ci ne bénéficieront pas de la dispense des frais annuels pour la première année. Tous les

autres frais applicables à la carte admissible continuent de s'appliquer. La dispense des frais annuels pour la première année ne sera pas appliquée si le compte ou le compte de carte admissible n'est pas ouvert ou n'est pas en règle, et elle ne peut être combinée à aucune autre dispense de frais annuels. Les frais annuels, les taux et les autres caractéristiques actuels de la carte admissible peuvent être modifiés.

15. Certaines conditions peuvent s'appliquer. Certaines solutions hypothécaires peuvent ne pas être admissibles au titre du Crédit intégré Scotia. À l'avenir, si vous souhaitez demander une modification des produits de crédit inclus ou à inclure dans votre CIS, il vous sera peut-être demandé de présenter une nouvelle demande en fonction de votre situation actuelle.
16. Les clients admissibles bénéficieront d'une dispense des frais mensuels du forfait de services pour un maximum de cinq comptes de services bancaires privés par ménage (chacun étant un « compte ») tant qu'ils seront membres de l'Union des notaires du Québec (l'« offre »). Cette offre ne s'appliquera pas à un compte qui n'est pas ouvert ou en règle. Un compte est considéré comme étant en règle s'il n'est pas en défaut (échu) ou n'excède pas la limite, et s'il n'existe aucune violation de convention relative au compte ou de toute autre convention s'appliquant au compte. Limite d'une offre par client. Cette offre est inaccessibles et ne peut être combinée à aucune autre offre. Tous les autres frais et taux applicables au compte continuent de s'appliquer et peuvent être modifiés. L'offre peut être modifiée, annulée ou prolongée à tout moment sans préavis.
17. Si vous ouvrez un compte de services bancaires privés (le « compte »), à la date d'ouverture du compte ou après celle-ci (la « date d'ouverture du compte »), vous bénéficierez d'une dispense des frais annuels (la « dispense des frais annuels ») chaque année aussi longtemps que vous êtes titulaire d'un compte de carte Visa Infinite* Passeport^{MC} Banque Scotia (la « carte ») et du compte. Vous bénéficierez de la dispense des frais annuels, même si vous avez ouvert le compte de carte avant la date d'ouverture du compte. Une seule dispense des frais annuels sera octroyée pour chaque compte, sans égard au nombre de titulaires du compte ou de comptes de carte ouverts. La dispense des frais annuels sera appliquée aux premiers frais annuels pour une carte principale facturés sur la carte après la date d'ouverture du compte. Si plus d'un compte de carte est ouvert après la date d'ouverture du compte, la dispense des frais annuels sera appliquée uniquement aux premiers frais annuels pour une carte principale facturés sur une carte après la date d'ouverture du compte. Tous les autres frais applicables à la carte admissible continuent de s'appliquer. La dispense des frais annuels ne sera pas appliquée si le compte ou le compte de carte n'est pas ouvert ou n'est pas en règle, et elle ne peut être combinée à aucune autre dispense de frais annuels. Les frais annuels, les taux et les autres caractéristiques actuels de la carte peuvent être modifiés.
18. Aucune majoration de conversion de devises ne vous sera imputée; seul le taux de change s'applique. Veuillez vous reporter à la déclaration afférente à la demande pour obtenir tous les détails sur la carte Visa Infinite Passeport Banque Scotia à <https://www.scotiabank.com/ca/fr/particuliers/cartes-de-credit/visa/carte-infinite-passeport.html>.
19. L'adhésion au programme Priority PassTM est réservée au titulaire de carte principal du compte Visa Infinite Passeport Banque Scotia. Elle permet de bénéficier d'un accès aux salons d'aéroport participant au programme Priority Pass. Certaines conditions, restrictions et exclusions s'appliquent. Dans les 12 mois qui suivent l'adhésion, les six premières visites dans les salons pour le titulaire de carte principal sont offertes à titre gracieux. À compter de la 7^e visite dans les salons pour le titulaire de carte principal, des frais de 32 \$ US (ces frais pouvant être modifiés par Priority Pass) par personne s'appliquent pour chaque visite. Pour connaître les conditions détaillées du programme Priority Pass, allez au <https://www.prioritypass.com/fr/conditions-of-use>. L'adhésion au programme Priority Pass et les services inclus sont fournis par un tiers par l'entremise de Visa Canada. La Banque de Nouvelle-Écosse, Visa, et leurs sociétés affiliées ne sont pas responsables de ces services.
20. Cette offre s'applique aux comptes de gestion de placements ouverts auprès de Gestion d'actifs 1832 S.E.C., et des frais annuels minimums de 10 000 \$ sont applicables aux services de gestion de placements relatifs aux comptes de gestion de placements.

Gestion de patrimoine Scotia^{MD} réunit les divers services financiers offerts par La Banque de Nouvelle-Écosse (Banque Scotia^{MD}); La Société de fiducie Banque de Nouvelle-Écosse (Trust Scotia^{MD}); le Service de gestion privée de portefeuilles (par l'entremise de Gestion d'actifs 1832 S.E.C.); 1832 Asset Management U.S. Inc.; Services d'assurance Gestion de patrimoine Scotia inc. et ScotiaMcLeod^{MD} une division de Scotia Capitaux Inc. Les services bancaires privés sont offerts par La Banque de Nouvelle-Écosse.

Les services successoraux et fiduciaires sont offerts par La Société de fiducie Banque de Nouvelle-Écosse. Les services de gestion de portefeuille sont offerts par Gestion d'actifs 1832 S.E.C. et 1832 Asset Management U.S. Inc. Les services d'assurance sont offerts par Services d'assurance Gestion de patrimoine Scotia inc.

Les services-conseils en gestion de patrimoine et les services de courtage sont offerts par ScotiaMcLeod, une division de Scotia Capitaux Inc. Les services-conseils en placements internationaux sont offerts par Scotia Capitaux Inc. Les services de planification financière sont offerts par La Banque de Nouvelle-Écosse, ScotiaMcLeod, une division de Scotia Capitaux Inc., et Gestion d'actifs 1832 S.E.C. Scotia Capitaux Inc. est membre du Fonds canadien de protection des épargnants et de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières.

Services d'assurance Gestion de patrimoine Scotia inc. est la filiale spécialisée dans l'assurance de Scotia Capitaux Inc., membre du groupe de sociétés de la Banque Scotia. Lorsqu'ils discutent de produits d'assurance-vie, les conseillers de ScotiaMcLeod agissent en qualité d'agents d'assurance-vie (conseillers en sécurité financière au Québec) représentant Services d'assurance Gestion de patrimoine Scotia inc.

Évasion^{MC} est offert aux clients de La Banque de Nouvelle-Écosse par Ten Lifestyle Group plc (le « Groupe Ten »). Tous les services de voyages et de divertissements offerts par l'intermédiaire d'Évasion sont fournis par le Groupe Ten, un tiers indépendant, et non par La Banque de Nouvelle-Écosse ou ses sociétés affiliées. La Banque de Nouvelle-Écosse et ses sociétés affiliées ne font aucune déclaration et ne donnent aucune garantie concernant les services offerts par le Groupe Ten, ni n'acceptent aucune responsabilité à l'égard de toute perte susceptible de découler l'utilisation des services fournis par le Groupe Ten. Les appels faits à Évasion sont facturés au tarif local. Les frais pour les produits ou services offerts sont communiqués au moment de la réservation. Les appels peuvent être enregistrés. Nous conservons vos coordonnées avec votre permission afin de vous informer des événements spéciaux et des accès privilégiés. Nous ne les transmettons jamais à un tiers. Les services offerts par Évasion sont mis à la disposition des clients de La Banque de Nouvelle-Écosse par souci de commodité.

^{MD} Marque déposée de La Banque de Nouvelle-Écosse, utilisée sous licence. ^{MC} Marque de commerce de La Banque de Nouvelle-Écosse, utilisée sous licence.

^{MD*} American Express est une marque déposée d'American Express. Ce programme de carte de crédit est offert et administré par La Banque de Nouvelle-Écosse aux termes d'une licence octroyée par American Express.

^{MD**} Marque déposée et Scene IP LP, utilisée sous licence.

* Visa Int./utilisée sous licence

† Interac, le logo Interac et Flash Interac sont des marques de commerce d'Interac Inc. La Banque de Nouvelle-Écosse est un utilisateur autorisé des marques de commerce.